

***Organisation et règlement sportif
Ile De France***

SAISON 2023 / 2024

(Version – 16/10/2023)

M9 – M11 – M13 SABRE

1 - Entraînement des Jeunes M9 :

Objectif : découverte de l'opposition en dehors de son club.

Tous les M9 peuvent participer à ces entraînements des jeunes (EDJ). Ces entraînements se déroulent uniquement au sabre non électrique, lame 0 ou 2. Il y a quatre entraînements sur la saison (3 en individuels et 1 par équipe). Ces entraînements sont mixtes, et ne donnent lieu à aucun classement, pour l'ensemble de ces EDJ.

Déroulement des EDJ M9 :

En individuel :

- Un tour de poule.
- Constitution de différents tableaux de 8 en fonction du tableau principal. Cela permet de constituer différents divisions par force. Toutes les places seront tirées.

Chaque EDJ se tire au sabre non électrique.

En équipes :

Il s'agit d'équipes de 2, pouvant être mixtes. L'équipe gagnante d'une rencontre est l'équipe arrivée la première à 12 touches (quatre relais de 3 touches).

POULES : Un premier tour de poulettes de 4 équipes sera constitué. Il sera suivi ensuite d'un deuxième tour de poulettes de 4 selon le niveau des équipes.

A chaque EDJ M9, aucun classement général n'est établi. Il n'existe aucun lien entre chaque EDJ. **Il s'agit véritablement d'un entraînement** – Aucun « coaching » n'est autorisé.

2 - Entraînement des Jeunes M11 :

Objectif : découverte de l'opposition en dehors de son club.

Ces entraînements des jeunes (EDJ) M11 se déroulent au sabre non électrique (sauf pour le tableau de division 1), lame 0 ou 2.

Il y a quatre EDJ M11 (3 en individuels et 1 par équipe). Ces EDJ sont mixtes, sans aucune notion de classement général. Il n'y a donc pas de finale d'EDJ, mais un dernier EDJ.

Les M9 ne peuvent pas participer aux EDJ M11.

Déroulement des EDJ M11 :

En individuel :

- Un tour de poule.
- Tableau d'élimination directe (1 tour).
- Les gagnants du tableau d'élimination directe passent en division 1, les perdants en division 2. En fonction du nombre, possibilité d'une division 3 ou 4.

En équipes :

Il s'agit d'équipes de 2, pouvant être mixtes. L'équipe gagnante d'une rencontre est l'équipe arrivée la première à 16 touches (quatre relais de 4 touches).

POULES : Un premier tour de poulettes de 4 équipes sera constitué. Il sera suivi ensuite, d'un deuxième tour de poulettes de 4 selon le niveau des équipes.

3 - Entraînement des jeunes M13 :

Objectif : apprentissage de la compétition.

L'ensemble de la saison est constitué de 4 épreuves IDF et d'un championnat IDF open. Ces compétitions ne sont pas mixtes. Pour toutes ces rencontres l'utilisation d'une arme électrique lame 0 ou 2 est obligatoire.

Déroulement des EDJ M13 :

En individuel :

- Un tour de poule.
- Tableau d'élimination directe (1 tour)
- Les gagnants du tableau d'élimination directe passent en division 1, les perdants en division 2. En fonction du nombre, possibilité d'une division 3 ou 4.

En équipes :

Il s'agit d'équipes de trois tireurs, appartenant au même club, non mixtes, avec la possibilité d'avoir un remplaçant. Relais en 36 touches, comme à la fête des jeunes.

Pour l'épreuve IDF :

- Jusqu'à 6 équipes : une poule unique.
- A partir de 7 équipes : pas de poule, mais uniquement un tableau d'élimination directe. Le classement d'entrée est établi en fonction du classement IDF réactualisé de chaque tireur de l'équipe, avec décalage par club. Chaque équipe fera un minimum de deux matchs (match de classement).

Pour ces trois catégories, les assauts se tirent sur des pistes de 10 ou 14 mètres avec une mise en garde derrière la ligne de mise en garde.

4 - Diplômes de participations et médailles :

A chaque EDJ, les enfants reçoivent une médaille de participation.

Le CREIF modernise ces récompenses. Plus modernes, plus interactives et plus écologiques. Les objectifs sont :

- D'encourager la participation régulière des enfants,
- De les rendre acteurs de leurs diplômes avec un système de pastilles à coller,
- De promouvoir une démarche pédagogique et écologique avec 2 diplômes imprimés sur papier recyclé sur « ma tenue d'escrime » et « les 6 réflexes sportifs pour protéger la planète ».

- 1^{ère} participation à un EDJ : diplôme « ma tenue d'escrime » + pastille n°1 verte.
- Participation à son 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e EDJ : pastilles n°2 à n°6 vertes.
- Participation à son 7^e EDJ : diplôme « les 6 réflexes sportifs pour protéger la planète » + pastille n°1 orange.
- Participation à son 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e EDJ : pastilles n°2 à n°6 oranges.

Au 3^e, 6^e, 9^e, et 12^e EDJ : une médaille en bois sur le thème des mousquetaires : Athos, Portos, Aramis et D'artagnan.

L'objectif étant de recomposer l'équipe des 4 mousquetaires en 3 ou 4 années de participation.

5 – Animation régionale M9 – M11 :

L'objectif de cette nouveauté IDF, est de proposer une animation hors compétition sans classement aux M9 et M11, débutants ou moins aguerris à l'opposition compétitive.

Afin d'animer cette demi-journée, des animateurs et éducateurs en cours de formation seront chargés, sous la responsabilité des Maîtres d'armes présents :

- De l'échauffement,
- Des fondamentaux,
- Des assauts encadrés,
- Du goûter.

Cette animation ne devra pas excéder 3 heures tout compris.

Chaque enfant recevra un diplôme de participation et/ou médailles.

Les Conseillers Techniques Sportifs, rappellent que pour toutes les catégories jeunes, le Maître d'Armes est avant tout un éducateur pour les tireurs, les arbitres et les parents, et non un entraîneur ou un coach !!

M13 FLEURET - EPEE

1 – Challenge de France – IDF – M13 :

Objectif : découverte de l'opposition en dehors de son club.

La sélection se fera au niveau des départements.

Les quotas et le mode de sélection seront communiqués en cours de saison en fonction notamment des lieux de compétitions du Challenge de France IDF

M15 (filière H2032)

EPREUVES INDIVIDUELLES M15

Pour se qualifier à la fête des jeunes, il existe deux filières :

1. **Une filière CID** qui permet de qualifier 26 tireurs par arme sur l'ensemble du territoire. Ce nombre de tireurs est réparti par quota pour chaque CID. Ce quota est déterminé par le nombre de tireurs présents lors de l'épreuve H2032 CID (voir règlement FFE).
2. **Une filière H2032** avec trois étapes. Un 1/8^{ème} de finale (épreuve de CID), un 1/4 de finale (épreuve IDF) et une 1/2 finale (épreuve nationale).

Au fleuret homme et à l'épée hommes, le nombre de présents aux épreuves IDF, pour chaque CID, est au nombre de 50 minimum, et au maximum de 75% de l'effectif à l'épreuve H2032 CID (sous réserve de la capacité d'accueil de la structure). Pour les autres armes, les épreuves IDF sont open (voir règlement de CID).

EPREUVE PAR EQUIPES M15

Pour se qualifier à la fête des jeunes par équipe, les équipes sont des équipes régionales. La région IDF a la possibilité d'inscrire 3 équipes IDF par arme, et éventuellement une quatrième si une équipe francilienne est arrivée première à la fête des jeunes l'année précédente.

Sélection pour le stage terminal IDF :

M15	Classement National	Classement IDF
SABRE HOMME*	Les 8 premiers tireurs franciliens au national M15 dans l'arme.	4 tireurs sélectionnés par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 8 tireurs déjà sélectionnés par le classement national.
SABRE DAME*	Les 8 premières tireuses franciliennes au national M15 dans l'arme.	4 tireuses sélectionnées par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 8 tireuses déjà sélectionnées par le classement national.
FLEURET HOMME*	Les 8 premiers tireurs franciliens au national M15 dans l'arme.	8 tireurs sélectionnés par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 8 tireurs déjà sélectionnés par le classement national.
FLEURET DAME *	Les 8 premières tireuses franciliennes au national M15 dans l'arme.	8 tireuses sélectionnées par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 8 tireuses déjà sélectionnées par le classement national.
EPEE HOMME*	Les 8 premiers tireurs franciliens au national M15 dans l'arme.	4 tireurs sélectionnés par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 8 tireurs déjà sélectionnés par le classement national.
EPEE DAME*	Les 8 premières tireuses franciliennes au national M15 dans l'arme.	4 tireuses sélectionnées par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 8 tireuses déjà sélectionnées par le classement national.

* si une tireuse ou un tireur manque une ou plusieurs épreuves H2032 pour des raisons de sélections en catégories supérieures, les CTS se réservent le droit de l'intégrer dans l'équipe IDF de leur choix afin de pas pénaliser sportivement notre région (avenant bureau CREIF – 17/01/2019).

LES EPREUVES INDIVIDUELLES ET PAR EQUIPE DE LA FILIERE H2032 SONT ACCESSIBLES AUX TIREURS LICENCIES AUPRES DE LA FFE, SELECTIONNABLE EN EQUIPE DE FRANCE.

Les compositions des équipes seront communiquées lors du stage terminal. Elles seront constituées par les capitaines d'équipes et les CTS par examen :

- des critères de participation et d'investissement tout le long de la saison sportive,
- des résultats sportifs,
- de l'absence de carton noir reçu durant la saison sportive.

REGROUPEMENTS :

Objectif : cohésion des équipes franciliennes M15

Pour les tireuses et tireurs sélectionné(e)s dans les équipes franciliennes, le CREIF organise des regroupements qui ont pour objectif de créer une cohésion et de constituer une véritable délégation Francilienne, quels que soient l'arme, le sexe, le CID et le club.

Proposition de stages et de regroupements :

- **Le dimanche 21 avril 2024** : regroupement des trois armes mais sur trois sites distincts.
- **Le mercredi 1 mai 2024** : regroupement des trois armes mais sur trois sites distincts.
- **Le lundi 20 mai 2024** : regroupement terminal et annonce des compositions d'équipes et distribution du paquetage.

M17 – M20

EPREUVES INDIVIDUELLES M17 – M20

Le circuit IDF est constitué de :

M17

SABRE	EPEE	FLEURET
IDF N°1	IDF N°1	IDF N°1
Championnat IDF individuel	Championnat IDF individuel	Championnat IDF individuel
IDF par équipe - Sélective	IDF par équipe - Sélective	IDF par équipe - Sélective

M20

SABRE	EPEE	FLEURET
IDF N°1	IDF N°1	IDF N°1
Championnat IDF individuel	IDF N°2	Championnat IDF individuel
IDF par équipe - Sélective	Championnat IDF individuel	IDF par équipe - Sélective
	IDF par équipe - Sélective	

L'ensemble de ces épreuves régionales est ouvert uniquement aux tireurs franciliens.

A l'issue de ces épreuves, il est établi un classement IDF qui constitue le résultat final de « la coupe IDF ». Les trois premiers et premières de ce classement sont récompensé(e)s (voir règlement financier).

Inscription :

Pour chaque épreuve, les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne disponible sur le site FFE (voir règlement financier).

Formule :

Un tour de poules sans éliminés et tableau d'élimination directe (formule classique). En fonction du nombre d'engagés et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer pour que les tireurs puissent faire le plus de matchs possibles. Dans ce cas, le directoire technique pourra modifier la formule le jour de la compétition.

Récompenses :

Voir règlement financier.

Arbitrage :

Application du règlement FFE.
 Voir règlement financier.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 - M20 INDIVIDUELS :

1. Pour les championnats de France de **Nationale 1** aux trois armes – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
2. Pour les championnats de France de **Nationale 2** fleuret homme et épée homme – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
3. Pour les championnats de France de **Nationale 2** sabre homme et dame – Open sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale et une épreuve régionale IDF.
4. Pour les championnats de France de **Nationale 2** fleuret dame et épée dame – Qualification uniquement sur quota du CREIF. Les quotas individuels sont mis en commun sur la région IDF. Pour prétendre à un quota CREIF, il est nécessaire d'apparaître dans le classement IDF par la participation à au moins une épreuve IDF.
5. Pour les championnats de France de **Nationale 3** fleuret homme et épée homme – Qualification uniquement sur quota du CREIF. Les quotas individuels sont mis en commun sur la région IDF. Pour prétendre à un quota CREIF, il est nécessaire d'apparaître dans le classement IDF par la participation à au moins une épreuve IDF.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 - M20 EQUIPE :

1. Pour les championnats de France de **Nationale 1 et Nationale 2** aux trois armes – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
2. Pour les championnats de France de **Nationale 3** au fleuret dame et au sabre homme et dame – Qualification pour les équipes classées de 9 à 12 au classement national et open sous réserve d'avoir participé à l'épreuve régionale par équipe.
3. Pour les championnats de France de **Nationale 3** au fleuret homme, à l'épée homme et dame – Qualification pour les équipes classées de 9 à 12 au classement national et sur quotas régionaux. Une épreuve IDF sélective est organisée. Les quotas équipes sont mis en commun sur la région IDF. Les tireurs composant les équipes sélectionnées en N1 et N2 de leur catégorie, ne peuvent pas représenter leur club lors de cette épreuve IDF.

Inscription à l'épreuve IDF sélective : Les équipes sont engagées par leur club sur le site de la FFE.

Formule de l'épreuve IDF sélective :

Tableau d'élimination directe. Les équipes seront classées dans le tableau en fonction du classement national de leurs tireurs (pris en compte les places, si égalité les points, et tirage au sort si de nouveau égalité). Un décalage par club sera effectué uniquement pour le premier tour. En fonction du nombre d'équipes engagées et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer afin que les équipes fassent le plus de matchs possible. Dans ce cas, le directeur technique pourra modifier la formule le jour de la compétition.

Arbitrage :

Pour une ou deux équipes, le club doit inscrire au moins un arbitre.

A partir de trois équipes, le club doit inscrire deux arbitres.

Pour éviter que certains arbitres ne se déplacent inutilement et pour gérer au mieux les dépenses occasionnées, les différents CID **contacteront le ou les clubs pour lesquels un arbitre ne sera pas exigé.** Nous veillerons à ce qu'une rotation soit effectuée afin que les mêmes clubs ne soient pas toujours sollicités.

SENIORS

EPREUVES INDIVIDUELLES SENIORS

SABRE	EPEE	FLEURET
IDF N°1	IDF N°1	Championnat IDF individuel
Championnat IDF individuel	Championnat IDF individuel	IDF N°1
IDF N°2	IDF N°2	
	Sélective N3 équipe	

Pour toutes les épreuves individuelles seniors :

Inscription : Pour chaque épreuve, les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne, disponible sur le site FFE (voir règlement financier).

Formule : Un tour de poules sans éliminés et tableau d'élimination directe (formule classique). En fonction du nombre d'engagés et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer afin que les tireurs fassent le plus de matchs possible. Dans ce cas, la nouvelle formule sera précisée sur l'annonce de la compétition.

Récompenses : voir règlement financier.

Arbitrage : Application du règlement FFE. Voir règlement financier.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS INDIVIDUELS :

1. Pour les championnats de France de **Nationale 1** aux trois armes – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
2. Pour les championnats de France de **Nationale 2** fleuret homme et épée homme et dame – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
3. Pour les championnats de France de **Nationale 2** fleuret dame – Qualification des 20 premières tireuses sélectionnables en équipe de France du classement FFE, non qualifiées en N1 et sur quota IDF.
4. Pour les championnats de France de **Nationale 2** sabre homme et dame – Open sous réserve d'avoir participé à une épreuve régionale.
5. Pour les championnats de France de **Nationale 3** fleuret homme et épée homme - Qualification des 32 premières tireurs sélectionnables en équipe de France du classement FFE, non qualifiés en N1 et N2 et sur quota IDF.
6. Pour les championnats de France de **Nationale 3** épée dame - Qualification uniquement sur quota du CREIF.

Les quotas individuels sont mis en commun sur la région IDF. Pour prétendre à un quota CREIF, il est nécessaire d'apparaître dans le classement IDF par la participation à au moins une épreuve IDF.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS EQUIPES :

1. Pour les championnats de France de **Nationale 1 et Nationale 2** aux trois armes – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
2. Pour les championnats de France de **Nationale 2** au fleuret dame et sabre dame – Open sous réserve de participation à une épreuve régionale.
3. Pour les championnats de France de **Nationale 3** sabre homme – Open sous réserve de participation à une épreuve régionale.
4. Pour les championnats de France de **Nationale 3** fleuret homme et épée homme et dame – Qualification sur quotas régionaux. Une épreuve IDF sélective est organisée. Les quotas équipes sont mis en commun sur la région IDF. Les tireurs composant les équipes sélectionnées en N1 et N2 de leur catégorie, ne peuvent pas représenter leur club lors de cette épreuve IDF.

VETERANS

Le CREIF organise un championnat IDF vétérans dames et hommes aux trois armes.

Cette compétition est ouverte à tous les vétérans (V1, V2, V3 et V4). Cette année se déroulera la 14^{ème} édition 2024 à .lieu non défini

Qualification aux championnats de France en individuel :

Pour les catégories épée homme V1, V2 et V3, un classement IDF est établi avec les résultats des circuits nationaux de Saint-Maur et du Val d'Europe (coefficient 1) et le championnat IDF vétérans (coefficient 2). Ce classement permettra de désigner les quotas qualificatifs pour les championnats de France de la façon suivante :

- En V1, les premiers classés (hors 64 premiers FFE) seront sélectionnés aux championnats de France.
- En V2, les premiers classés (hors 64 premiers FFE) seront sélectionnés aux championnats de France.
- En V3, les premiers classés (hors 32 premiers FFE) seront sélectionnés aux championnats de France.

Qualification aux championnats de France en équipe :

L'épreuve sélective aux championnats de France pour les équipes épée homme se déroulera le 2024 à . lieu non défini.

Ne peuvent participer à cette épreuve que les équipes n'étant pas classées dans les 32 premières au classement national. Les premières équipes de cette épreuve IDF seront sélectionnées aux championnats de France.

RAPPEL

↪ Les organisateurs doivent afficher obligatoirement la composition du directoire technique et annoncer le scratch.

↪ A l'issue de chaque épreuve, les organisateurs doivent envoyer le dossier des résultats par E-mail, au plus tard le lundi midi suivant l'épreuve, ceci afin de mettre à jour les classements nationaux, IDF et de CID, dans les meilleurs délais. Les destinataires du mail sont :

- Le coordonnateur de zone : fabricewittmer@gmail.com,
- Chaque CID :
cid.escrime.idf.est@gmail.com; comite.escrime.paris@gmail.com; secretariat.lev@wanadoo.fr
- La trésorière : tresorerie@escrime-iledefrance.fr

Ce dossier doit comporter :

- Les répertoires informatiques complets (compressés),
- Les fichiers « fff »,
- Les résultats complets et détaillés sous format « .PDF »,
- La composition du Directoire Technique
- La liste des arbitres ayant officié sur l'épreuve,
- Une photo de chaque podium,
- Le fichier Excel rempli du compte-rendu financier,
- La liste des tireurs engagés sur extranet, pointée lors des inscriptions sur place,
- La liste des tireurs absents éditée depuis le logiciel « engarde ».

↪ Le compte rendu financier devra être envoyé par voie postale à la trésorière dans la semaine suivant la compétition avec :

- Tous les documents émargés (fiche récapitulative, arbitres, commission, club accueil)
- Les listes des tireurs engagés, pointée aux inscriptions sur place,
- Les chèques pour paiement des engagements,
- le chèque pour solde de la compétition (si pas de virement sur le compte du CREIF)

↪ Arbitrage : voir règlement FFE et règlement financier.

↪ Droit d'engagement pour les individuels et pour les équipes : voir règlement financier.

↪ En cas de circonstances exceptionnelles déterminées par le directoire technique, celui-ci se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement. Articles T 97 O 58 O 60 du règlement international. Dans ce cas, le président du CREIF et les présidents de CID en seront informés par le D.T.

En cas de force majeure, le présent règlement pourra être modifié par les cadres techniques IDF en accord avec le président du CREIF.